

FICHE DE SYNDICALISATION 2018-19

SNUipp-FSU de l'Ardèche



SNUipp
FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs
Professeurs des Ecoles et PEGC

Maison des syndicats, 25 avenue de la gare 07000 PRIVAS

Tel: 04 75 64 32 02 - Fax: 04 75 64 43 38

e-mail: snu07@snuipp.fr - <http://07.snuipp.fr>

V3

Nom (M/Mme) : Nom de jeune fille:

Prénom : Date de naissance:

Tel: Port*:

e-mail perso* @

** nécessaires pour l'envoi "instantané" d'informations concernant la carrière (promotion, mouvement, ...)*

Adresse personnelle:

CP: Ville:

Ville et établissement d'exercice

Fonction⁽¹⁾ Nomination⁽²⁾:

Corps⁽³⁾ Échelon:

Déf.	Prov.
------	-------

Situation administrative⁽⁴⁾:

--	--

Montant cotisation:

--	--	--

 euros

Mode de paiement⁽²⁾:

Chèque	Prélèvement
--------	-------------

(1) Indiquez si vous êtes adjoint, directeur, en élémentaire ou maternelle...

(2) Rayez la mention inutile.

(3) Prof. des écoles, PE HC, Instituteur, Retraité, PEGC.

(4) Précisez ici si temps partiel, disponibilité, congé parental ou formation, CLD, CLM, ...

Date

Signature

Pour vous syndiquer au SNUipp 07
3 formules possibles:

▶▶ par prélèvement fractionné (en 10 fois - d'octobre à juillet)

Remplir le mandat SEPA ci-dessous et joindre un RIB.

▶▶ par Carte Bancaire

RDV sur le site du SNUipp de l'Ardèche: «adherer.snuipp.fr/07»

▶▶ le paiement par chèque à l'ordre du SNUipp, Section de l'Ardèche.

Utiliser l'enveloppe T

Conformément à la loi informatique et libertés, j'accepte de fournir au SNUipp section de l'Ardèche les informations nécessaires à l'examen de ma carrière; je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp section de l'Ardèche.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser l'ensemble de ses publications.

L'adhésion donne droit à la presse syndicale nationale et départementale du SNUipp et de la FSU.

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUipp à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- ✓ dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- ✓ sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent



Référence Unique Mandat (réservé au créancier)

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur		Identifiant Créancier SEPA: FR74ZZZ310824	
Vos Nom Prénom(*) :		Nom : SNU IPP 07	
Votre Adresse (*) :		Adresse : 25, avenue de la Gare	
Code postal (*) : Ville (*) :		Code postal : 07000	
Pays (*) :		Ville : Privas	
		Pays : FRANCE	

IBAN(*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC(*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le (*) :

A(*) :

Signature

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TARIF UNIQUE AED / CUI-CAE 49 €

66% Déductibles du montant de votre impôt sur le revenu 2017!

NOUVEAU! Pour les collègues non-imposables, un crédit d'impôt de 66% de leur cotisation leur sera versé par la perception!

Vous vous syndiquez et contribuez pour 48 euros au fonctionnement du SNUipp (et à l'unité de la profession). Si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un chèque de 30 euros en année n+1 de déclaration.

Si vous êtes imposable, les 30 € seront déduits de votre impôt sur le revenu.

Au final, dans l'un et l'autre cas votre cotisation ne vous aura coûté que 18 euros. Si vous optez pour le prélèvement fractionné en dix fois, cela vous reviendra à 1,80 euros par mois!

Plus nombreux, plus forts, plus efficaces

SYNDIQUEZ-VOUS!

Se syndiquer... un acte de solidarité! Une démarche individuelle au service du collectif.

Par notre adhésion au SNUipp/FSU, on se donne collectivement les moyens d'agir, d'informer, de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. En se syndiquant on rend possible l'information détaillée et régulière à l'occasion de chaque rendez-vous paritaire. En se syndiquant on garantit la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement et nationalement.

Devenir adhérent, c'est apporter sa contribution au développement, au renforcement et à la consolidation de l'édifice collectif... c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

